

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.26/23

Trajets de la Maison de l'enfance et de Morépoint aux différentes écoles  
Mme Sandra Hauser, Le Centre

### 1. Contexte

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, le responsable du secteur scolaire de la Maison de l'enfance (MDE) informait les parents des enfants fréquentant la MDE et scolarisés en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années scolaires que, suite à la dédite de contrat annoncée le 19 octobre 2023 par la société de taxis-bus Aunora pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'organisation des trajets entre les écoles et les deux sites de la MDE devrait être modifiée pour ces enfants.

Au début 2024, la MDE accueillait 87 enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années scolaires et 32 enfants de 3<sup>ème</sup> année, qui se rendent dans 9 bâtiments scolaires à Delémont. Cela représente 36 trajets par jour entre les 9 écoles et les deux sites de la MDE, 18 trajets les mercredi et vendredi.

A la réception de la dédite de contrat d'Aunora, la direction de la MDE a immédiatement lancé un appel d'offres auprès des autres prestataires régionaux dans ce domaine d'activité ; aucune des compagnies sollicitées n'a répondu favorablement. Sans ce service de bus externe et tenant compte de la dotation en personnel de la MDE, stagiaires y compris, il n'est pas possible d'encadrer la totalité des trajets quotidiens.

### 2. Nouvelle organisation 2024

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années font une partie des trajets à pied avec l'accompagnement d'éducateurs-trices et une autre partie conduits avec le bus de la MDE ou grâce à une synergie avec les trajets en bus organisés par le Service de la culture, des sports et des écoles (CSE) pour les écoles primaires.

Pour les enfants de 3<sup>ème</sup> année, les trajets à pied sans accompagnement ont été considérés comme une alternative envisageable pour les raisons suivantes :

- Les enfants actuellement en 3<sup>ème</sup> année sont très proches de leur entrée en 4<sup>ème</sup> année, moment à partir duquel ils feront les trajets seuls dans tous les cas ; cette mesure a donc été anticipée de 6 mois uniquement.
- Les unités d'accueil pour écoliers des autres communes du canton, à l'exception de Porrentruy, appliquent déjà ce principe, avec également, pour certaines, des tronçons de trajets soumis à une grande circulation automobile.
- Depuis la rentrée scolaire d'août 2023, les enfants de 3<sup>ème</sup> année effectuaient déjà une partie des trajets à pied avec leurs éducateurs-trices ; ils connaissent donc le chemin emprunté et, au cours des dernières semaines de 2023, le personnel accompagnant a insisté sur les éventuels écueils rencontrés afin d'encore augmenter l'autonomie des enfants.

Sur cette base, le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement (CSJL) et la MDE ont confirmé le principe et, depuis le 8 janvier 2024, les enfants de 3<sup>ème</sup> année effectuent tous les trajets à pied et seuls. Cependant, tenant compte des craintes énoncées par certains parents, les mesures suivantes ont été mises en place durant les premières semaines :

- Les enfants de 3<sup>ème</sup> année pouvaient et peuvent toujours à ce jour se joindre librement aux trajets à pied qui sont organisés pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, même s'ils n'y sont pas planifiés.
- Quelques employés de la MDE ont parcouru régulièrement les itinéraires des différents trajets, en supervisant le comportement des enfants et en étant prêts à intervenir en cas de problème.

Selon les pratiques validées par le Service cantonal de l'action sociale, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents durant le trajet pour l'école. Il a donc également été recommandé aux parents de profiter des vacances de fin d'année pour confirmer que l'instruction donnée aux enfants depuis la rentrée d'août 2023 avait bien été assimilée et que l'enfant était capable de parcourir le trajet seul. Les parents avaient également le loisir de mettre en place des moyens d'accompagnement complémentaires, s'ils le souhaitaient.

### 3. Bilan

Comme attendu, tout s'est très bien passé dès la rentrée de janvier 2024 pour les enfants de 3<sup>e</sup> année. A l'appui d'observations sur le terrain, des feedbacks des enfants, des parents et des éducateurs, il apparaît que les enfants sont très prudents sur le chemin de l'école et que tout a très bien fonctionné.

Hormis le regret exprimé par certains parents que ces trajets ne puissent plus être encadrés par la MDE, aucune nouvelle réclamation formelle n'a été reçue.

Il a par contre été constaté durant cette période d'observation que ce sont plutôt les élèves plus grands, toutes provenances confondues, qui deviennent moins attentifs et prudents sur le chemin de l'école ; deux incidents ont d'ailleurs été constatés au cours des dernières semaines, heureusement sans gravité.

Concernant les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, la coordination et la collaboration avec le bus organisé par le Service CSE répondent aux attentes à ce stade ; la poursuite de cette synergie n'est cependant pas prévue au-delà de l'année scolaire 2023-2024, en raison des problèmes d'organisation posés : besoins fluctuants pour les écoles primaires et la MDE, densification des trajets sur une période horaire très courte, taux d'occupation du chauffeur, etc.

#### **4. Suite proposée**

En ce qui concerne les enfants de 3<sup>e</sup> année, il est proposé de continuer l'organisation telle qu'elle a été posée au début 2024, c'est-à-dire qu'ils fassent seuls les trajets pour aller à l'école depuis les sites de la MDE. La communication aux parents en prévision de la rentrée d'août 2024 sera soignée et les enfants seront sensibilisés aux écueils rencontrés, notamment par des trajets accompagnés durant la dernière semaine avant les vacances d'été.

Pour les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, la MDE va étudier les possibilités d'acquisition d'un bus 9 places dédié au site de Morépoint afin de pouvoir conduire les enfants aux écoles des Carrières et Moissons. Un tel bus ne nécessite pas de permis spécial, pourrait donc être conduit par le personnel de la MDE et lui permettrait d'être autonome.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 12 mars 2024